

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 14/01/2020 Reçu en préfecture le 14/01/2020

Affiché le

ID: 084-258402346-20191219-2019CS65-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 65** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

<u>Objet</u>: ANCRER L'ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE DANS LES POLITIQUES DES COLLECTIVITES ET LE QUOTIDIEN DES CITOYENS DU TERRITOIRE — DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

Messieurs Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Jacqueline COMBE à Valérie DELONETTE Christiane NAJI à Grigori GERMAIN Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES Mireille BOR à Gaëlle LETERRON Paule DAPRES à Alain DEILLE

Messieurs

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME Félix BOREL à Catherine SERRA Michel GASPARIN à Anne-Marie CHEREZY André BERGER à Geneviève JEAN Christian AUTARD à Yolande PRIMO Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO Pierre BENAS à Pierre FISHER Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • ■ • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 14/01/2020 Reçu en préfecture le 14/01/2020 Affiché le

ID: 084-258402346-20191219-2019CS65-DE

Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER Gilles MOYNE à Claire ARAGONES Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés:

Mesdames Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

Messieurs Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation C.1 «Faire du développement de l'agriculture un enjeu de développement durable pour le Parc »

Vu la délibération 2018BS139 du 20 décembre 2018;

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique en date du 27 septembre 2018.

Considérant l'enjeu de transition agricole et alimentaire que porte le Parc du Luberon au travers de son Projet Alimentaire Territorial.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau projet « étude préalable de projets pour ancrer l'alimentation durable et locale dans les politiques des collectivités et le quotidien des citoyen du territoire »
- APPROUVE le nouveau plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en euros HT/TTC)		Recettes (en euros HT/TTC)		
Etude préalable sur la	14 300,00	Région Sud		24 964,80
restauration collective				
(situation des cantines vis à	d			
vis de la loi EGALIM)				
prestaire Un Plus Bio	*	.45	80%	
Etude préalable sur le	10 000,00	, 2 ₀		
gaspillage alimentaire en				
restau co				7-7-41
Prestataire CPIE84	92 1	w Wa		
Etude pour sensibilisation à	3 500,00	The second second		
l'alimentation	*			
Prestataire Au Maquis		0		
Prestations supports de com	3 406,00	Participation Parc (crédit)	20%	6 241,20
				, 31 s
			m Tim	
Total	31 206,00	Total		31 206,00

Envoyé en préfecture le 14/01/2020 Reçu en préfecture le 14/01/2020 Affiché le

ID: 084-258402346-20191219-2019CS65-DE

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI